

**Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation  
de la société HÜTTENES-ALBERTUS à Pont Sainte-Maxence  
le 19 octobre 2010 à la sous-préfecture de Senlis**

**Participants :**

Madame Sandy JACQUOT – Sous-préfecture de Senlis  
Madame Catherine BOUVET – Sous-préfecture de Senlis  
Madame Séverine DENIS – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Picardie  
Madame Cécile GUTIERREZ – DREAL Picardie  
Madame Fabienne CLAIRVILLE – Direction départementale des territoires (DDT) de l'Oise  
Monsieur Guy HENNEQUIN – Association défense, protection et respect de l'environnement de Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence et environs (ADREPPE)  
Monsieur Jean-Philippe PINEAU – Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise (ROSO)  
Capitaine Alexandre BONNETON – Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) centre de secours de Pont Sainte Maxence  
Commandant Serge LALOUETTE – SDIS 60  
Monsieur Jacques PERRAS – Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)  
Madame Françoise ANTOINE – HÜTTENES-ALBERTUS  
Monsieur Jean DOULIEZ - HÜTTENES-ALBERTUS

**Personnes excusées :**

Monsieur PATRIA – Député  
Monsieur LAHAYE - Communauté de communes du Pays de l'Oise et de l'Halatte

---

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1- Présentation par la société HÜTTENES-ALBERTUS :
  - bilan du système de gestion de la sécurité
  - bilan des incidents et accidents éventuels et des exercices d'alerte
  - actions réalisées pour la prévention des risques et programme pluriannuel d'objectif de réduction des risques
  - dossiers en cours
- 2- Actions de l'inspection des installations classées (DREAL Picardie) :
  - instruction de dossiers et actes administratifs en cours
  - dernière inspection sur site
- 3- Point d'avancement sur le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) (DREAL Picardie)
- 4- Questions diverses

La Sous-préfecture rappelle que le dernier CLIC date du 17 juin 2009. Par ailleurs, s'est tenue au mois de novembre une réunion des Personnes et Organismes Associés relative à l'élaboration du PPRT.

*Les présentations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Picardie :  
<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr> > Prévention des risques industriels*

## **1- Présentation par la société HÜTTENES-ALBERTUS**

### **Bilan du système de gestion de la sécurité**

HÜTTENES-ALBERTUS présente le bilan du système de gestion de la sécurité.

A la demande de l'association ROSO, le sigle GMAO est précisé : il s'agit de la « Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur ». Ce logiciel permet de suivre l'historique des pannes.

La Sous-préfecture demande comment est appréciée la réactivité lors des exercices du Plan d'organisation interne (POI).

HÜTTENES-ALBERTUS répond que la réactivité est d'un niveau acceptable. Si l'exercice est d'une certaine ampleur, les moyens extérieurs peuvent s'associer aux moyens sur place. Le site industriel dépend de deux secteurs (Pont Sainte Maxence et Brenouille), les forces d'intervention sont ainsi doublées.

La DREAL demande quel était le scénario initial de ce POI. HÜTTENES-ALBERTUS répond qu'il s'agissait de l'incendie d'une cuve de méthanol dans la zone de dépotage. Cet exercice de POI remonte au mois de septembre 2009.

La DREAL demande si un exercice est prévu en 2010. HÜTTENES-ALBERTUS répond qu'il est prévu.

### **Bilan des incidents et accidents éventuels et des exercices d'alerte**

HÜTTENES-ALBERTUS énumère les incidents survenus en 2009.

A la demande de la DREAL, HÜTTENES-ALBERTUS précise que le POI a été déclenché en septembre 2009 suite à un accident de personne bloquée par un chariot.

Concernant la démarche QHSE (qualité hygiène sécurité environnement) présentée par la société HÜTTENES-ALBERTUS, il est précisé que le coût direct (facturés donc correspondant à des prestations externes) avoisine les 150 K€ sur deux ans (comprenant notamment les frais des études, les audits, les formations...)

La DREAL demande à quel domaine est dédié le coût de la démarche. HÜTTENES-ALBERTUS explique qu'il correspond au coût des audits croisés. Il existe également des coûts de formations et de prestations d'encadrement.

### **Evolutions de l'activité**

HÜTTENES-ALBERTUS évoque la stabilisation de l'activité mais d'une manière fragile. Il évoque également l'évolution des taxes imposées qui absorbe les effets des efforts réalisés.

L'association ROSO revient sur la certification qui ne représente pas une obligation légale. HÜTTENES-ALBERTUS répond qu'il s'agit en effet d'une démarche volontaire qui donne droit à une remise sur les taxes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La DREAL souligne qu'elle-même ne contrôle pas la mise en conformité pour la certification. Des auditeurs extérieurs sont chargés de cette mission.

## **2- Actions de l'inspection des installations classées**

### **Instruction de dossiers et actes administratifs en cours**

La DREAL présente l'état d'avancement de l'instruction des dossiers. Le ministère demande une conformité avec la directive IPPC (*Integrated pollution prevention and control*) avant la fin de l'année. Par conséquent, un dossier complet doit être remis à l'administration, qui doit ensuite l'instruire avant de pouvoir acter d'éventuelles technologies supplémentaires (Meilleures Technologies Disponibles). Dans le cas inverse, elle indique qu'elle pourra

proposer un arrêté préfectoral complémentaire imposant les valeurs limites en lien avec les technologies en place connues, sans justification de l'exploitant et demandant des études complémentaires.

HÜTTENES-ALBERTUS ne peut que redire son désarroi devant la démarche. Le dossier de 2005 est certes à actualiser, mais cela ne prendra jamais fin puisque les MTD sont régulièrement remises à jour. Le législateur pourrait reconnaître que le dossier déposé est acté et que sa réactualisation pourrait avoir lieu tous les 10 ans.

La DREAL ajoute que ce sera le cas après la réception d'un dossier complet mais que le dossier déposé en 2005 ne répondait pas aux attentes.

HÜTTENES-ALBERTUS précise que le dossier ne répondait pas aux référentiels qui ont suivi le dépôt du dossier.

La DREAL rétorque que depuis 2005, elle ne possède aucune comparaison aux meilleures technologies disponibles. Chaque industriel n'est pas tenu de reproduire toutes les pièces d'un dossier lors de la sortie d'un nouveau BREF (documents de référence sur les meilleures techniques disponibles).

La comparaison des techniques mises en œuvre par l'exploitant doit être faite par rapport aux meilleures techniques disponibles au moment où est revu le dossier et pas à chaque fois que les meilleures techniques disponibles sont actualisées.

HÜTTENES-ALBERTUS affirme qu'il apportera des compléments.

HÜTTENES-ALBERTUS assure que les derniers relevés remontent au mois de juillet 2010. Il n'a reçu officiellement le rapport de l'expert que très récemment. Ces relevés leur coûtent 20 000 euros. Il profite donc au maximum de ses enseignements avant de produire un rapport.

L'association ROSO comprend donc que les meilleures technologies disponibles sont décrites dans des documents pour lesquels la profession s'accorde à l'échelle européenne : les BREFS. Quel secteur est touché par le BREF concerné ? Est-ce la première version des BREFS ?

HÜTTENES-ALBERTUS répond que des BREFS sont régulièrement émis.

La DREAL rappelle qu'à minima un BREF transversal s'applique à la branche d'activité concernée. Depuis la demande de compléments de 2007, aucun complément supplémentaire n'a été demandé. Il s'agit seulement de répondre aux demandes de 2007.

HÜTTENES-ALBERTUS réagit sur l'application de la réglementation. La société réalise un point régulier sur ses installations, par l'intermédiaire de compagnies extérieures. La société VERITAS a rédigé le rapport pour 2010.

La Sous-préfecture conclut donc que ce rapport peut alors être transmis à la DREAL.

HÜTTENES-ALBERTUS demande si l'étude doit porter sur une valeur réglementaire ou sur les dernières mesures relevées. L'aléa peut être plus faible que la mesure réglementaire référencée.

La DREAL explique qu'il revient à HÜTTENES-ALBERTUS de justifier les chiffres donnés dans le rapport. Le problème actuel est lié à une absence d'information sur le site. Si la DREAL ne reçoit aucun document attendu, elle travaillera à partir de valeurs d'arrêtés ministériels et des BREFS applicables.

La Sous préfecture retient qu'au vu de ces nouveaux éléments, un arrêté préfectoral interviendra assurément avant la fin de l'année [note a posteriori : le rapport n'ayant pas été transmis à la DREAL avant fin novembre, l'APC ne pourra pas être signé avant la fin de l'année 2010].

### **Dernière inspection sur site**

La DREAL présente ensuite les inspections du 17 novembre 2009, et du 18 mai 2010 (thèmes contrôlés et suites données).

### **3- Point d'avancement sur le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)**

Au préalable, il est rappelé la distinction entre une réunion de CLIC et une réunion des POA (Personnes et organismes associés) : les réunions de CLIC sont organisées tous les ans pour tous les sites industriels soumis à autorisation avec servitude, les réunions de POA sont organisées uniquement pour l'élaboration du PPRT. Ainsi, les représentants sont distincts. Le représentant de la communauté de communes et le représentant de la commune concernée par l'implantation de l'installation classée SEVESO assistent au CLIC, en tant que membre du collège « collectivités territoriales ». La réunion des POA concerne généralement un nombre de représentants plus large car quatre communes sont concernées par le périmètre d'étude.

Concernant l'arrêté de prescription, il est précisé que celui-ci devrait probablement être prorogé car le PPRT ne pourra pas être approuvé dans les 18 mois.

La DREAL signale que l'adresse électronique utilisée dans le cadre du PPRT : [pontsaintemaxence-pprt.dire-picardie@industrie.gouv.fr](mailto:pontsaintemaxence-pprt.dire-picardie@industrie.gouv.fr) changera en 2011 pour devenir [pontsaintemaxence-pprt.dire-picardie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pontsaintemaxence-pprt.dire-picardie@developpement-durable.gouv.fr). Celle-ci sera également modifiée dans l'arrêté de prescription du PPRT.

Depuis la dernière réunion du groupe de travail des POA en mai 2010, de nouveaux éléments ont été apportés à la suite d'échanges entre la DDT et les personnes concernées. Ainsi, ces nouveaux éléments seront présentés lors de la prochaine réunion des POA avant de présenter la stratégie du PPRT.

L'association ROSO avait demandé précédemment une liste des exploitants-propriétaires, des activités concernées, et de leurs évolutions. En effet ? les installations situées autour d'HÜTTENES-ALBERTUS peuvent être impactées ou impacter elles-mêmes le site. La législation est extrêmement contraignante pour HÜTTENES-ALBERTUS et pourrait donc avoir un impact sur les installations voisines.

La DDT ajoute que ces précisions seront apportées lors du développement des stratégies. La communauté de communes gère cette zone industrielle et sera donc un relais d'information auprès des installations voisines.

La sous-préfecture souligne que le changement principal intervenu depuis le mois de mai est la reprise de l'ancienne papeterie.

La DDT ajoute qu'un terrain avec une habitation aurait été vendu. Les acquéreurs doivent être informés des contraintes possibles liées à la proximité d'HÜTTENES-ALBERTUS. Les locataires manquent également d'information sur les impacts inhérents à l'activité de cette société.

La DREAL présente ensuite la définition des aléas. La tierce expertise a pris du retard et n'a pas encore été remise. En effet, l'exploitant et le tiers expert poursuivent actuellement leurs

échanges. Par la suite, le rapport sera transmis à la DREAL pour examen. De plus, des compléments seront probablement nécessaires avant de pouvoir définir la carte définitive des aléas du PPRT. Le rapport final intégrera les décisions prises et les compléments d'information demandés. Toutes ces étapes sont nécessaires avant de définir la stratégie du PPRT.

La DDT ajoute que, lorsque les aléas seront entièrement définis, elle reverra la carte des enjeux. Les délais ne devraient pas s'en trouver particulièrement allongés.

La Sous-préfecture note qu'aucune réunion de POA n'est prévue tant que la tierce expertise ne sera pas finalisée. Cette prochaine réunion des POA présentera alors directement les enjeux et les aléas définitifs afin de les valider et d'étudier directement la stratégie. La DREAL propose de fixer le mois de janvier 2011 comme date butoir pour la prochaine réunion des POA.

#### **4-Questions diverses**

Néant

#### **Note à postériori :**

Le présent projet a fait l'objet de la part de la société Huttenes Albertus de remarques qui seront évoquées lors du prochain CLIC.

Pour le sous-préfet de Senlis,  
La Secrétaire Générale Adjointe,

**SIGNE**

Sandy JACQUOT